

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft (4): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 16 Février 1869.

Supplément au n° 4 de la Revue.

SOMMAIRE. — De l'effet du tir à la guerre et de ses causes perturbatrices. — Ste-Barbe des 7 décembre 1867 et 5 décembre 1868. (Suite et fin.) — Démissions de l'état-major fédéral. — Nominations.

DE L'EFFET DU TIR A LA GUERRE

ET DE SES CAUSES PERTURBATRICES.

En aucun temps, croyons-nous, l'antique adage *si vis pacem para bellum* n'a été plus à l'ordre du jour que depuis la guerre de 1866 : il n'est pas de nation, tant petite soit-elle, qui ne se mette en mesure de pouvoir, le cas échéant, tuer le plus d'ennemis possible dans le temps le plus restreint. Aussi les inventeurs ont-ils beau jeu, et les commissions militaires chargées d'expérimenter leurs productions, aux fins de choisir la plus exterminatrice, ne peuvent-elles conclure, en toute conscience, au milieu de ce déluge non intermittent de machines de plus en plus merveilleuses qui les oblige chaque jour à mettre de côté ce qui la veille leur semblait le *nec plus ultra* du genre.

Cependant, l'idée qui domine tout, c'est de mettre au rebut les armes lisses et se chargeant par la bouche. Malheureusement il ne suffit pas, pour réaliser un progrès, de remplacer l'ancien par du nouveau, le vieux par du neuf, ce qu'il faut c'est de trouver du meilleur, difficulté bien plus grande en fait d'armes à feu qu'il ne paraît aux amateurs du merveilleux.

En effet, il est un point que l'on tenterait inutilement de nier, c'est que dans une arme à feu certaines qualités sont incompatibles, de sorte qu'on ne peut en développer une sans porter préjudice à une autre, et c'est là que commence l'arbitraire, car outre que l'on n'est pas d'accord sur les qualités qui doivent prédominer, il ne faut pas perdre de vue que si, pour un cas particulier, on pouvait déterminer l'importance relative de ces qualités, l'arme construite sur ce pro-